

N° 181

P. : 2550

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 janvier 2018

Le conseil d'administration s'est réuni le mercredi 10 janvier 2018.

<u>Étaient présents :</u>	<u>Votants</u>
M. BOSOM	Suppléant
Mme CARQUEVILLE	Titulaire
M. CASTANS	Titulaire
M. DEBORD	Titulaire
M. DELARUE	Titulaire
Mme DUHEM	Titulaire
M. GERSANOIS	Titulaire
M. GIRARD	Titulaire
M. GRANGE	Titulaire
M. IRANI	Suppléant
M. MANDAGARAN	Titulaire
M. MONNIER	Titulaire
M. MONTEIL	Titulaire
M. OKUNMWENDIA	Titulaire
M. OUAZZANI TOUHAMI	Titulaire
M. PARINAUD	Titulaire
Mme SCHNEIDER	Titulaire
M. SEGUIN	Titulaire
Mme SOLOMONS	Titulaire
Mme TARTACEDE-BOLLAERT	Titulaire
M. TAUZIN	Titulaire
M. TRESSIERES	Titulaire
M. VEDRENNE	Titulaire
M. VINCENT	Titulaire
Mme ZITTOUN	Titulaire

Étaient excusés : Jean-Louis BERNARD, Marina KOST (suppléée) et Frédéric PELEGREN (suppléé).

Assistaient à la réunion en application de l'article R. 623-18 du code de la Sécurité sociale : Olivier SELMATI, Directeur et Thierry CHAIB, Agent comptable.

Étaient invités à assister à la séance : François CLOUET, Directeur adjoint – Sébastien KRAWCZYK, Secrétaire général – Marie-Christine MALÉCOT, Conseillère du Président - Priscilla GAIE, Assistante de Direction du secrétariat administratif et juridique et Patricia HERANCE, Assistante Communication.

Monsieur Olivier SELMATI, Directeur, remercie les administrateurs de leur présence puis procède à l'appel des membres par collège.

23 administrateurs titulaires ainsi que 2 administrateurs suppléants composant le Conseil d'Administration sont présents.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Antoine DELARUE, doyen d'âge, qui préside la séance dans l'attente de la désignation du nouveau président de la Cipav.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE DOYEN D'ÂGE

Antoine DELARUE débute la réunion par ces mots :

« En tant que doyen d'âge, je me permets de vous soumettre quelques réflexions liminaires. Nous avons notre Alsace - Lorraine. Nous avons perdu une bataille et nous sommes amputés d'un bon nombre ; donc c'est un peu comme l'Alsace et la Lorraine et je pense que vous vous souvenez de ce que l'on disait sur la ligne bleue des Vosges à l'époque : n'en parlez jamais, y pensez toujours.

Donc, c'est peut-être un peu le fil conducteur de notre mandature et à ce sujet, je voudrais vous faire quelques réflexions.

La première, je crois qu'il faut éviter certains clivages inutiles. Nous avons connu et j'ai connu la Cipav de l'intérieur et de l'extérieur. Les indépendants sont de fortes personnalités et cela peut créer des tensions.

Dans les clivages qu'il faut peut-être veiller à gommer, il y a un clivage interne ancien qui dure et perdure qui est celui des collèges et la prépondérance des architectes qui s'explique par leur poids économique. Elle est peut-être un peu sur-jouée. Ce n'est pas essentiel mais il faut le savoir et je pense que ceux qui sont prépondérants devraient avoir la sagesse de ne pas sur-jouer. On observe aussi un autre clivage qui est aussi préjudiciable. C'est le clivage avec les autres professions libérales.

On devra sans doute raccrocher les morceaux, chercher des alliés, être un peu tactiques. Il y a quant même quelque chose à faire : ce sont nos alliés naturels.

Sur les valeurs qui nous unissent, je crois que la Cipav a toujours été un mélange de trajectoires assez établies dans la profession libérale et des trajectoires beaucoup plus volatiles et, maintenant, les auto-entrepreneurs.

Ce sont ces mélanges qui faisaient de la Cipav un organisme très puissant avec un dynamisme des cotisations important. Du coup, possibilité de faire des réserves, de bien les placer et d'avoir un rendement bien supérieur à ce que les caisses de salariés pouvaient avoir. C'est le projet fondateur de la Cipav et c'est ce qui nous unit.

Ce qui nous unit aussi c'est l'indépendance. On a beaucoup de mal à être compris du monde des salariés et de la tutelle.

Il ne faut pas attendre de compréhension de ce monde de salariés. J'ai fait partie de la DSS et j'avais une vision des indépendants très négative. Si on ne croit pas en nous, on est mal ».

Le Directeur donne ensuite la parole à Sébastien KRAWCZYK, secrétaire général, qui informe les administrateurs des modalités d'élection du président et de ses deux vice-présidents, selon les statuts :

« L'élection du président et des deux vice-présidents a lieu aux premier et deuxième tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, exclusion faite des bulletins blancs ou nuls (soit 13 votes sur 25 administrateurs présents), et au troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

En cas de partage des voix au troisième tour, l'élection se fait au bénéfice de l'âge. »

Il est précisé que les votes seront effectués à bulletin secret.

Le conseil d'administration retient, à l'unanimité, pour l'élection des membres du bureau le mode de scrutin à majorité absolue pour les 1^{er} et 2^{ème} tours et la majorité simple pour le 3^{ème} tour.

Le bureau est composé :

1. D'un président
2. De deux vice-présidents
3. D'un trésorier
4. D'un trésorier-adjoint
5. D'un secrétaire
6. D'un secrétaire-adjoint

Il est précisé que le président et les deux vice-présidents doivent appartenir à chacun des trois groupes représentant les actifs.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Antoine DELARUE, président de séance, appelle les candidatures au poste de **président**.

Seul Monsieur Philippe CASTANS se présente.

Monsieur DELARUE donne la parole à Monsieur CASTANS afin qu'il exprime les motivations qui le conduisent à se présenter à la présidence du conseil d'administration.

Monsieur CASTANS propose, au cours de sa mandature, de définir la stratégie et le positionnement à long terme de la Cipav.

Monsieur DELARUE remercie Monsieur CASTANS et propose de procéder au vote à bulletin secret.

Le conseil d'administration élit Philippe CASTANS, Président du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité absolue (19 votes pour, 5 votes blancs, 1 vote nul).

Monsieur DELARUE le félicite et lui cède la présidence du conseil d'administration.

Monsieur Philippe CASTANS remercie le conseil d'administration de la confiance qu'il lui témoigne.

3. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Le président CASTANS rappelle que les deux vice-présidents doivent appartenir respectivement à chacun des 2 groupes représentant les actifs, à savoir les collèges 2 et 3, lui-même étant issu du collège 1.

Élection du premier vice-président

Le président appelle les candidatures pour le poste de **premier vice-président**.

Michel MANDAGARAN, Armand GERSANOIS et Marie-Françoise DUHEM se présentent.

Le président donne la parole aux candidats.

Madame Marie-Françoise DUHEM (collège 3) :

« Merci pour cette galanterie puisque les femmes sont peu représentées dans ce nouveau conseil.

Voilà 13 ans que je suis élue au conseil d'administration de la Cipav, pendant 3 ans en tant que suppléante et depuis 2008, en tant que titulaire.

Cette élection m'a permis de découvrir toutes les missions, le fonctionnement, le rôle, les enjeux qu'il y avait dans notre caisse de retraite mais aussi, j'ai pu être désolée et effrayée par toutes les turbulences et les dysfonctionnements qu'il y avait à mon arrivée dans cette institution jusqu'en 2014 où, heureusement, j'ai eu le plaisir de voir une évolution très favorable et positive.

Ma participation dans ce conseil d'administration a été assidue et parfois discrète mais assidue et réfléchie toujours.

J'ai fait partie de diverses commissions et récemment de la commission de recours amiable, dans laquelle j'ai pu mesurer à quel point il est important qu'un fonctionnement efficace, très cohérent, très précis de la Cipav soit en œuvre pour éviter, justement, des recours de la part d'adhérents qui ne comprennent pas comment fonctionne l'institution.

Dans ma profession, avec une formation de psychologue, j'interviens beaucoup auprès des particuliers, de tous les âges. J'interviens aussi auprès d'organismes publics et privés et notamment lors de situation de crise, de situation de conflits. J'interviens avec mon éthique, mes valeurs, mes repères qui sont la justice, l'équité et la probité. Et je suis très fière aussi de porter notre devise républicaine qui est la liberté, l'égalité sans oublier la fraternité en pensant beaucoup à la fraternité.

Aujourd'hui, la Cipav est à nouveau dans une situation de crise intense et je pense qu'il faudra savoir rester très lucide, très cohérent et uni dans notre action en tant que conseil mais aussi avec l'appui et le travail de la direction et des membres salariés de La Cipav.

C'est pourquoi je pense pouvoir apporter mon expertise en oeuvrant au sein du Bureau.

Même en étant du collège 3, je me sens avant tout dépositaire du désespoir de tous les adhérents de la Cipav, quelque soit leur profession et je pense que c'est justement la pluralité des professions de notre organisme qui fait la richesse de la Cipav et je crois que c'est important de l'utiliser et de pouvoir l'utiliser comme une force pour nous faire connaître à l'extérieur, comme l'a souligné Monsieur Antoine DELARUE, et pour être une force de proposition intéressante et importante.

Voilà, c'est la raison pour laquelle je présente ma candidature à vos suffrages et j'attends votre réponse.

Merci de votre attention. »

Monsieur Michel MANDAGARAN (collège 2)

« Je suis consultant indépendant depuis 1992, en transformation culturelle des entreprises. C'est une forme un peu spécialisée de conseil en management. Comme Marie-Françoise, j'attaque mon 3^{ème} mandat. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit lors de la journée d'hier sur le fait que nous avons tous les deux la conviction qu'en 3 ans nous avons abattu plus de travail que pendant les 9 années précédentes.

Au cours des 3 dernières années, j'étais au Bureau et également à la commission prospective et il m'a semblé que c'était un très bon attelage.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale nous a un peu coupé l'herbe sous les pieds mais j'ai vraiment envie de participer à la 3^{ème} manche. Avec une remarque qui fausse un peu le débat, c'est que je suis le seul candidat du collège 2.»

Monsieur Armand GERSANOIS (collège 3)

« Je suis ostéopathe mais également conseil pédagogique en unité de formation en ostéopathie. J'ai eu un parcours un petit peu spécifique dans la mesure où j'ai été conseiller économique et social régional. J'ai été président de fédération. J'ai siégé en tant que représentant des professions libérales aussi au conseil européen des professions libérales à Bruxelles. Et je dois rendre hommage à tout ce qui a été fait à la Cipav depuis 2014.

Il est vrai que nous avons assisté à un virage et à un redressement exceptionnel de la Cipav et je salue tous les membres du conseil et les membres de la direction qui ont procédé à ce sauvetage, parce que nous pouvons utiliser le terme de sauvetage.

Je suis à la Cipav depuis 2011 en tant que suppléant de François KISSEL que je voudrais remercier aussi, qui a eu des problèmes de santé, ce qui a fait que j'ai pu de manière assidue, participer aux derniers conseils d'administration.

J'ai assisté, avec une relative impuissance au PLFSS et puis bien sûr à son vote à l'Assemblée Nationale, malgré les recours et je souhaiterais entamer une réflexion et que cette mandature débouche sur un travail de forme et de fond bien sûr ; j'aimerais que la Cipav ait une visibilité. J'aimerais qu'elle soit force de proposition. J'aimerais qu'elle soit force d'action. Pour cela, je propose un plan d'action national et international. Un plan d'action national à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

J'ai déjà des rendez-vous programmés en février et en mars avec des représentations de la commission des affaires sociales qui est bien sûr la commission la plus influente dans la présentation du PLFSS.

Je souhaiterais que l'on puisse obtenir pour 2019-2020, des amendements ; c'est possible, j'ai consulté les commissions.

Je souhaiterais que l'on engage des actions aussi pour les commissions mixtes du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

J'ai un plan d'action bien sûr qui est inspiré de notre dossier de reconnaissance, puisque j'ai fait partie également des commissions au ministère de la santé sur la reconnaissance de la profession d'ostéopathe, donc je compte mettre un petit peu mes compétences nationales au service de la Cipav.

Et puis, au niveau international, je souhaiterais que nous prenions attaché avec non seulement la cour européenne des droits de l'homme où des recours sont possibles sur le PLFSS mais que nous allions également à la commission européenne, au parlement et au Conseil Économique et Sociale Européen où j'ai gardé des attaches.

Je souhaiterais que nous soyons membre du Conseil Européen des professions libérales à Bruxelles de manière à ce que nos dossiers nationaux soient appuyés aussi à l'international.

Et je souhaite également que nous déposions des motions au conseil de l'Europe qui regroupe 52 pays dans la commission et dans l'union européenne.

Je mettrai toutes ces compétences et bien sûr toutes les attaches que j'ai gardées au sein de ces institutions au service de la Cipav.

Et puis j'ai été sensible au discours d'Antoine DELARUE : je suis lorrain de naissance et alsacien d'adoption, donc j'ai cette ligne bleue des Vosges en permanence sous mon regard et puis je paraphraserai quelque chose qui est complémentaire de ce que tu as dis sur le serment de Koufra. Leclerc a dit : jurez de déposer les armes lorsque vous verrez nos couleurs, nos belles couleurs flotter sur la cathédrale de Strasbourg.

*Je dirai : jurons de ne déposer les armes que lorsque nous verrons réunies sous la bannière de la Cipav toutes les professions libérales qui sont menacées de nous quitter.
Voila, je vous remercie de votre attention. »*

Le directeur propose de procéder au vote à bulletin secret, en rappelant que tout administrateur des collèges 2 ou 3 peut se présenter.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur GERSANOIS recueille 17 voix
Madame DUHEM recueille 4 voix
Monsieur MANDAGARAN recueille 3 voix
Il est enregistré 1 bulletin nul.

Le conseil d'administration élit Armand GERSANOIS, 1^{er} vice-président du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité absolue (17 voix pour).

Monsieur GERSANOIS déclare « *Très courte déclaration. Merci à vous. Je rends hommage à mes 2 colistiers et je pense que nous travaillerons de concert et je pense que ça n'empêchera pas que nous puissions œuvrer en parfaite harmonie. Merci encore à vous de votre confiance. »*

Élection du deuxième vice-président

Compte tenu de l'élection de Monsieur GERSANOIS au poste de 1^{er} vice-président et de son appartenance au collège 3, le 2^{ème} vice-président doit obligatoirement appartenir au collège 2.

Monsieur CASTANS appelle les candidatures au poste de 2^{ème} vice-président.

Seul Michel MANDAGARAN se présente.

Le conseil d'administration élit Michel MANDAGARAN, 2^{ème} vice-président du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité absolue (21 votes pour, 3 votes blancs, 1 vote nul).

4. ELECTION DES QUATRE AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le directeur rappelle que pour compléter le Bureau, le trésorier, le trésorier adjoint, le secrétaire et le secrétaire adjoint doivent être nommés.

Sébastien KRAWCZYK reprend le rôle de chaque fonction :

- Le trésorier et le trésorier adjoint veillent au bon fonctionnement financier de la Caisse.
- Le secrétaire et le secrétaire adjoint veillent au bon fonctionnement institutionnel de la Caisse, et, en particulier, à la bonne tenue des réunions du conseil d'administration.

Aucune modalité de vote n'étant spécifiée dans les statuts, Sébastien KRAWCZYK propose un vote à la majorité relative pour chacun de ces postes.

Le conseil d'administration retient, à l'unanimité, le mode de scrutin à majorité relative à deux tours pour l'élection des quatre autres membres du bureau ;

Élection du trésorier

Le président appelle les candidatures au poste de **trésorier**.

Seul Monsieur Patrick TAUZIN se présente et prend la parole :
« Juste 3 mots, je ne vais pas vous embêter longtemps.

Pour continuer à travailler en toute transparence comme nous l'avons fait pendant ces 3 dernières années, nous allons essayer de mettre en place une organisation financière conformément au décret n° 2017-887 du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière de certains régimes de sécurité sociale.

Je vous présente également les chiffres du trésorier à chaque conseil d'administration. Cette présentation devra être améliorée parce que nous allons être à la fois dans l'existant et dans la perspective. Et puis, nous pouvons aussi féliciter la performance des services financiers de la Cipav que j'accompagne et avec lesquels je m'entends fort bien.

Je vous remercie. »

Le conseil d'administration élit, au 1^{er} tour, Patrick TAUZIN, **Trésorier** du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité relative (**22 votes pour, 3 votes blancs**).

« Merci de votre confiance. J'aimerais rajouter un commentaire. J'aimerais que le trésorier adjoint soit un administrateur récemment élu pour qu'il puisse prendre la relève de l'activité du trésorier dans 3 ans. »

Élection du trésorier-adjoint

Seul Monsieur OUAZZANI TOUHAMI se présente.

Le conseil d'administration élit, au 1^{er} tour, Mohammed OUAZZANI TOUHAMI, **Trésorier-adjoint** du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité relative (**21 votes pour, 3 votes blancs, 1 vote nul**).

Élection du Secrétaire

Le président appelle les candidatures au poste de **secrétaire**.

François VEDRENNE et Marie-Laure SCHNEIDER se présentent.

Le président leur donne la parole.

Madame Marie-Laure SCHNEIDER (collège 1)

« Très simplement : le poste est un poste relativement statutaire, de veille à la bonne compréhension de la part des administrateurs du conseil d'administration. Justement, comme l'ont souligné certains dans leur propos de préparation, à partir du moment où nous sommes élus à la Cipav, nous sommes représentants de l'ensemble des professionnels libéraux, adhérents de la Cipav. Et, en tant que secrétaire, nous devons particulièrement veiller à ce que l'ensemble du conseil travaille le plus possible, dans l'intérêt de la Cipav. »

Monsieur François VEDRENNE (collège 2)

« Effectivement, nous avons des chantiers importants à ne pas manquer pour la Cipav. D'abord définir une politique et une stratégie adaptées à notre situation, en tenant compte de notre environnement institutionnel et global. Éventuellement, s'ouvrir à des services supplémentaires.

Nous sommes de fait dans une situation de concurrence avec le régime général et nous devons simplement être plus attentifs que lui.

Ce n'est pas seulement une question de tarif, c'est aussi une question de service.

Donc, cette politique devra être définie par un vrai travail du bureau. J'espère ensuite qu'un séminaire politique pourra très prochainement avoir lieu en présence de tous les administrateurs. Comme l'a dit Marie-Laure, nous sommes les représentants de tous nos affiliés et notre politique ne saurait se penser qu'au service de tous nos affiliés.

Un autre chantier paraît important à mener, en tout équité ; il s'agit de la révision du code électoral. Nous prêtons le flanc à des critiques réelles et sérieuses et maintenant que notre périmètre est un peu près défini, il nous faut repenser nos règles d'élection, conformément à la réalité, et qu'elles s'adaptent à notre population.

Voilà les 2 chantiers sur lesquels je serais particulièrement attentif et sur lesquels ceux qui sont déjà présents à la Cipav connaissent mon action.

Merci beaucoup. »

Il est enregistré 17 voix pour Monsieur VEDRENNE et 8 voix pour Madame SCHNEIDER.

Le conseil d'administration élit au 2^{ème} tour, François VEDRENNE, **Secrétaire** du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité relative (17 voix pour).

Élection du Secrétaire Adjoint

Monsieur CASTANS appelle les candidatures au poste de **secrétaire adjoint**.

Madame Joanne SOLOMONS, Monsieur Antoine DELARUE, Monsieur Christian GRANGE et Madame Marie-Laure SCHNEIDER se présentent et prennent tour à tour la parole.

Madame Joanne SOLOMONS (collège 2)

« Je me sens très investie dans une situation telle qu'elle a été décrite par François et Marie-Laure. J'ai l'envie de faire avancer les choses, de travailler en harmonie, de faire en sorte que tout le monde soit représenté.

Je pense avoir les capacités et les qualités requises pour cela, en secondeant François et en faisant tout ce que je pourrai pour créer une belle harmonie. »

Monsieur Antoine DELARUE (collège 4)

« J'ai eu l'occasion de m'exprimer. Je partage tout à fait ce que François a évoqué comme programme et je souhaiterais mettre mes compétences au service du Bureau. »

Madame Marie-Laure SCHNEIDER (collège 1)
 « Je me représente en tant que secrétaire adjoint.

Il est évident que ce ne sera pas une candidature d'opposition puisque quand nous nous présentons à un premier tour, nous ne sommes pas légitimes des candidats qui sont élus mais ce sera justement pour donner un appui au Bureau par mes compétences et mon implication que certains autour de la table savent évidentes depuis un petit bout de temps. »

Monsieur Christian GRANGE (collège 3)

« Secrétaire général du syndicat des moniteurs de ski (17000 moniteurs dont 13000 inscrits à la Cipav), je me présente pour apporter un peu le savoir de cette profession, de ces professions parce que les guides et accompagnateurs rencontrent eux-aussi les mêmes problématiques de métiers saisonniers, qui ne sont pas faciles.

En effet, ces professionnels sont amenés à changer de métier : une profession libérale l'hiver et une autre profession libérale l'été avec toute la complexité que cela comporte. Notre population a été intégrée à la Cipav il y a une dizaine d'années avec beaucoup de difficultés. Donc je remercie tous les efforts qui ont été faits et je tiens à préciser que la présence de la Cipav aux journées professionnelles a été très appréciée par les moniteurs de ski.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je me présente pour apprendre l'environnement de la Cipav et essayer de participer avec vous à ce projet. »

Monsieur Olivier SELMATI rappelle qu'il a été décidé que le vote se ferait à un tour à la majorité relative sauf en cas d'égalité où un deuxième tour sera nécessaire.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Monsieur GRANGE recueille 9 voix

Madame SOLOMONS recueille 7 voix

Madame SCHNEIDER recueille 5 voix

Monsieur DELARUE recueille 4 voix

Le conseil d'administration élit, au 1^{er} tour, Christian GRANGE, **Secrétaire adjoint** du conseil d'administration de la Cipav, à la majorité relative (9 voix pour).

La Composition du Bureau est donc la suivante :

Président	Philippe CASTANS
1^{er} vice-Président	Armand GERSANOIS
2^{ème} vice-Président	Michel MANDAGARAN
Trésorier	Patrick TAUZIN
Trésorier adjoint	Mohammed OUAZZANI TOUHAMI
Secrétaire	François VEDRENNE
Secrétaire adjoint	Christian GRANGE

Le directeur rappelle aux administrateurs l'importance d'émerger à chaque séance et de remplir le formulaire pour le défraiement des frais de déplacement.

Monsieur Thierry CHAIB, Agent Comptable, complète en précisant qu'un mail va être envoyé à tous les administrateurs comprenant une note explicative de la tutelle et de la CNAVPL qui détaille bien toutes les modalités de remboursement.

Il sera demandé aux administrateurs de fournir un RIB, les remboursements étant effectués par virement. Monsieur Thierry CHAIB précise que le formulaire d'état de frais doit obligatoirement être accompagné de tout justificatif et ce, lors de chaque déplacement d'un administrateur.

5. ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS STATUTAIRES

Commission de contrôle

Monsieur Sébastien KRAWCZYK rappelle que la commission de contrôle est chargée de veiller à la bonne exécution des décisions du conseil d'administration et également au respect du Code de déontologie des administrateurs.

C'est une commission qui peut être saisie par le président ou le directeur en cas de manquement ou manquement présumé d'un administrateur au code de déontologie.

C'est une commission qui peut être amenée à entendre un administrateur sur des faits que l'on pourrait lui reprocher et, éventuellement, proposer au conseil d'administration des mesures à l'encontre d'un administrateur qui aurait enfreint le code de déontologie.

La Commission de contrôle se compose de trois personnes dont au moins un administrateur.

Lors de la précédente mandature, la commission était composée de 2 administrateurs et d'une personnalité extérieure qui était un ancien administrateur. Elle pourrait être aussi bien composée de 2 anciens administrateurs et d'un administrateur actuel.

Le directeur ajoute une dernière compétence à la commission de contrôle : il peut être exceptionnellement dérogé aux règles de convocation et de fixation de l'ordre du jour du conseil d'administration en cas d'urgence, mais seulement après avis favorable de la Commission de Contrôle.

Monsieur Joseph IRANI demande ce qui justifie la présence d'un membre extérieur.

Le président précise que les intervenants extérieurs ne sont pas juges et parties sur des sujets qui peuvent être sensibles. Il précise que c'est forcément un ancien administrateur qui connaît le fonctionnement.

Le président informe que Monsieur Lionel DUNET, ancien administrateur, a présenté sa candidature. Il était déjà membre de la précédente commission de contrôle.

Monsieur Joseph IRANI n'est pas favorable à cette disposition.

Le directeur indique que la pratique a été de choisir un ancien administrateur bien que les textes n'exigent pas que la personnalité extérieure soit nécessairement un administrateur.

Lors de la précédente mandature, la commission de contrôle a eu l'occasion d'être saisie à l'encontre d'un administrateur.

Un administrateur a saisi également la commission de contrôle.

La mise en cause du comportement ou un soupçon sur le comportement d'un administrateur est un sujet très sensible.

Pour le directeur la question est de savoir si le comportement d'un administrateur doit être jugé uniquement par ses pairs ou si la participation d'une personnalité extérieure peut apporter un peu plus de neutralité.

Les possibilités sont donc les suivantes :

- Soit 3 administrateurs
- Soit 2 administrateurs et 1 extérieur
- Soit 1 administrateur et 2 extérieurs

Le président appelle les candidatures.

Monsieur François TRESSIERES, administrateur domicilié aux Antilles, interroge sur la fréquence de ces commissions.

Sébastien KRAWCZYK précise qu'il y a une ou deux réunions par an.

Le président ajoute qu'il y a un rapporteur et que les personnes ne sont pas obligées d'être présentes physiquement.

Le directeur précise toutefois qu'en cas de saisine du président ou d'un administrateur, la commission de contrôle doit rapporter devant le conseil d'administration pour faire état de ses investigations et proposer des mesures au conseil.

Madame DUHEM et Monsieur TRESSIERES présentent leurs candidatures.

Les administrateurs sont également informés de la candidature de Monsieur Lionel DUNET (administrateur Cipav au cours de la précédente mandature).

Madame DUHEM recueille 24 voix

Monsieur TRESSIERES recueille 22 voix

Monsieur DUNET recueille 19 voix

Le conseil d'administration approuve la composition de la commission de contrôle, à savoir:

<u>COMMISSION DE CONTRÔLE</u>
Marie-Françoise DUHEM
François TRESSIERES
Lionel DUNET

Commission de recours amiable

Cette commission obligatoire est chargée d'examiner les recours des adhérents sur les décisions de la caisse.

Pour contester une décision de la Cipav, un adhérent doit obligatoirement saisir cette commission avant de saisir les juridictions.

C'est une commission qui va examiner, après instruction par les services, des recours des adhérents et vérifier que la décision de la caisse est conforme à la réglementation. Les décisions de la commission vont consister soit à confirmer la décision de la Cipav et à rejeter le recours de l'adhérent (dans ce cas, l'adhérent pourra saisir la juridiction), soit infirmer la décision de la caisse et donner satisfaction à l'adhérent. Dans ce cas de figure, il sera demandé à la caisse de rectifier sa décision initiale.

La Cipav a globalement un millier de recours par an qui sont examinés par cette commission. Elle se réunit environ tous les 2 mois (6 réunions en 2017). Ce sont des réunions qui sont denses et qui durent la journée entière.

Le conseil d'administration a voté une modification statutaire au cours de sa dernière mandature élargissant les compétences de la commission : la commission de recours amiable est dorénavant également chargée de statuer sur les dossiers d'admission en non valeur.

La commission de recours amiable est composée de 4 membres titulaires qui seront systématiquement convoqués et 4 membres suppléants qui pallieront l'absence éventuelle des titulaires. Ces derniers seront appelés par ordre de l'élection.

La modalité de votes proposée est dans un premier temps d'élire les 4 membres prioritaires et dans un second temps d'élire les 4 remplaçants.

Le président appelle les candidatures au poste de **titulaire de la Commission de Recours Amiable**.

Monsieur ZITTOUN, Madame SCHNEIDER, Madame DUHEM, Madame SOLOMONS et Madame CARQUEVILLE se présentent, soit 5 candidats pour 4 sièges.

Madame DUHEM recueille 21 voix
 Madame CARQUEVILLE recueille 21 voix
 Monsieur ZITTOUN recueille 20 voix
 Madame SOLOMONS recueille 19 voix
 Madame SCHNEIDER recueille 15 voix

Madame DUHEM, Madame CARQUEVILLE, Monsieur ZITTOUN et Madame SOLOMONS sont élus en tant que titulaires au sein de la Commission de Recours Amiable.

Le président rappelle le rôle des suppléants de la commission de recours amiable et invite notamment les nouveaux administrateurs élus à se présenter.
 Il appelle les candidatures.

Monsieur VINCENT, Monsieur MONTEIL, Madame TARTACEDE-BOLLAERT et Monsieur SEGUIN se présentent, soit 4 candidats pour 4 postes.

Monsieur VINCENT recueille 24 voix

Madame TARTACEDE-BOLLAERT recueille 24 voix

Monsieur MONTEIL recueille 23 voix

Monsieur SEGUIN recueille 23 voix

Monsieur VINCENT, Madame TARTACEDE-BOLLAERT, Monsieur MONTEIL et Monsieur SEGUIN sont élus en tant que suppléants au sein de la commission de recours amiable.

La commission de recours amiable se compose donc comme suit :

<u>COMMISSION DE RE COURS AMIABLE</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Françoise DUHEM	Michel VINCENT
Catherine CARQUEVILLE	Valérie TARTACEDE-BOLLAERT
Jérôme ZITTOUN	Dominique MONTEIL
Joanne SOLOMONS	Philippe SEGUIN

Commission d'action sociale

Cette commission, sur délégation du conseil d'administration, gère le fonds d'action sociale dont la dotation est versée pour une partie par la CNAVPL, l'autre partie étant votée chaque année par le conseil d'administration de la Cipav.

Cette commission étudie, définit et propose au conseil d'administration la politique d'action sociale de la caisse.

Cette commission, lors de la précédente mandature, a établi un règlement d'action sociale qui définit les types de bénéficiaires, les types d'aides, les conditions de demandes et d'analyse des demandes.

Ce travail, réalisé par la commission, a été validé par le conseil d'administration puis approuvé par la tutelle.

La commission s'appuiera désormais sur cette base politique d'action sociale qu'elle fera évoluer chaque année.

Sur présentation des dossiers instruits par les services, elle décide de l'octroi d'aides individuelles à des adhérents.

Au-delà des aides individuelles demandées par les adhérents, la commission décide également des aides exceptionnelles comme elle l'a fait il y a 2 ans lors des inondations dans le centre de la France ou l'année dernière, après le passage de l'ouragan IRMA à St Barthélemy et St Martin.

Cette commission se réunit quasiment tous les mois, toute la journée.

1500 aides ont été versées l'année dernière.

Comme la commission de recours amiable, c'est une commission composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Le conseil d'administration a voté une modification statutaire au cours de sa dernière mandature élargissant les compétences de la commission : la commission d'action sociale est dorénavant chargée de statuer sur les dossiers d'invalidité / inaptitude.

Le président appelle les candidatures aux postes de **titulaires de la commission d'action sociale**.

Madame SCHNEIDER, Monsieur VINCENT, Monsieur ZITTOUN, Monsieur GIRARD, Monsieur OKUNMWENDIA et Madame SOLOMONS se présentent, soit 6 candidatures pour 4 postes.

Monsieur VINCENT recueille 19 voix
 Monsieur GIRARD recueille 19 voix
 Monsieur OKUNMWENDIA recueille 15 voix
 Madame SOLOMONS recueille 15 voix
 Madame SCHNEIDER recueille 11 voix
 Monsieur ZITTOUN recueille 7 voix

Monsieur VINCENT, Monsieur GIRARD, Monsieur OKUNMWENDIA et Madame SOLOMONS sont élus en tant que titulaires de la commission d'action sociale.

Le président appelle les candidatures aux postes de **suppléants de la commission d'action sociale**.

Madame CARQUEVILLE, Monsieur ZITTOUN, Monsieur GRANGE et Monsieur MONTEIL se présentent, soit 4 candidatures pour 4 postes.

Monsieur MONTEIL recueille 21 voix
 Madame CARQUEVILLE recueille 20 voix
 Monsieur GRANGE recueille 20 voix
 Monsieur ZITTOUN recueille 18 voix
 Il est enregistré 3 bulletins nul.

Monsieur MONTEIL, Madame CARQUEVILLE, Monsieur GRANGE et Monsieur ZITTOUN sont élus en tant que suppléants de la commission d'action sociale.

La commission d'action sociale se compose donc comme suit :

<u>COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Pierre GIRARD	Dominique MONTEIL
Michel VINCENT	Catherine CARQUEVILLE
Joanne SOLOMONS	Christian GRANGE
Kingsley OKUNMWENDIA	Jérôme ZITTOUN

Commission des marchés

La commission des marchés est chargée de veiller à la bonne application des règles de la commande publique et intervient dans les procédures de marchés formalisées, qui concernent les opérations dont le montant atteint le seuil de procédure formalisée.

C'est une commission qui ne se réunit pas de manière régulière mais en fonction des besoins du directeur et en fonction des procédures de marchés que lance la Cipav.

La fréquence des réunions est quasiment mensuelle.

Les membres de cette commission ont, dans un premier temps, une présentation globale du marché, du besoin de la caisse et du type de procédure qui est envisagée. Après une présentation des offres reçues par la Cipav, la commission effectue une analyse de la recevabilité de ces offres ainsi qu'une analyse qualificative.

Sur cette base, les membres de la commission décident d'une notation et d'un classement qui amène le directeur à attribuer le marché à tel ou tel candidat.

C'est une commission qui est juridiquement cadastrée mais assez complexe. Les sujets peuvent aller du gardiennage de l'immeuble à la communication en passant par des travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine immobilier de la Cipav, le nettoyage, etc.

Thierry PARINAUD, précédemment membre de cette commission, déclare que depuis 9 ans tous les marchés ont été passés en conformité avec les règles de la commande publique, sachant que les services assurent le bon fonctionnement de ces procédures.

Sébastien KRAWCZYK rappelle que cette commission est composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Le président appelle les candidatures aux postes de **titulaires** de la **commission des marchés**.

Monsieur PARINAUD, Monsieur PELEGREN, Madame CARQUEVILLE et Monsieur MONTEIL se présentent, soit 4 candidatures pour 4 postes.

Madame CARQUEVILLE recueille 23 voix

Monsieur PARINAUD recueille 22 voix

Monsieur MONTEIL recueille 22 voix

Monsieur PELEGREN recueille 19 voix

Il est enregistré 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

Madame CARQUEVILLE, Monsieur PARINAUD, Monsieur MONTEIL et Monsieur PELEGREN sont élus titulaires de la commission des marchés.

Le président appelle les candidatures aux postes de **suppléants** de la **commission des marchés**.

Monsieur DEBORD, Madame TARTACEDE-BOLLAERT, Madame KOST et Monsieur OKUNMWENDIA se présentent, soit 4 candidatures pour 4 postes.

Madame KOST recueille 20 voix
 Monsieur OKUNMWENDIA recueille 18 voix
 Madame TARTACEDE-BOLLAERT recueille 18 voix
 Monsieur DEBORD recueille 17 voix

Madame KOST, Monsieur OKUNMWENDIA, Madame TARTACEDE-BOLLAERT et Monsieur DEBORD sont élus en tant que suppléants de la commission des marchés.

La composition de la commission des marchés est la suivante :

<u>COMMISSION DES MARCHES</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Catherine CARQUEVILLE	Martina KOST
Dominique MONTEIL	Kingsley OKUNMWENDIA
Thierry PARINAUD	Valérie TARTACEDE-BOLLAERT
François PELEGRIN	Alain DEBORD

La commission des placements.

Le président explique que cette commission se compose de 6 membres, sachant que le trésorier et le président du bureau sont membres de droit.

Le directeur ajoute que la commission immobilière et la commission des placements financiers ont fusionnées.

Cette commission se réunit environ tous les mois.

Le directeur rappelle que le décret du 9 mai 2017 prévoit des séances de formation à destination des administrateurs sur les placements financiers.

Monsieur PARINAUD, ancien membre de la commission en charge de l'immobilier, indique qu'une visite du patrimoine immobilier de la Cipav pourrait être organisée à l'intention des membres de la commission.

Le directeur ajoute que la commission fait régulièrement appel, dans le cadre d'un marché, à un conjoncturiste qui vient décrire l'état du marché financier et donner toute explication utile aux administrateurs.

Monsieur TAUZIN précise que la commission a demandé l'intervention de 2 conjoncturistes pour obtenir 2 avis différents.

Le président appelle les candidatures pour la commission des placements.

Monsieur PARINAUD, Madame KOST, Monsieur PELEGRIN, Monsieur OUAZZANI-TOUHAMI, Monsieur DELARUE, Monsieur VINCENT, Monsieur MANDAGARAN et Monsieur MONNIER se présentent.

Il y a 8 candidatures pour 4 postes.

Monsieur VINCENT recueille 13 voix
 Monsieur PARINAUD recueille 12 voix
 Monsieur MONNIER recueille 12 voix
 Monsieur DELARUE recueille 10 voix
 Monsieur OUAZZANI recueille 8 voix
 Monsieur PELEGREN recueille 7 voix
 Madame KOST recueille 6 voix

Monsieur VINCENT, Monsieur PARINAUD, Monsieur MONNIER et Monsieur DELARUE sont élus à la commission des placements.

La composition de cette commission est la suivante :

<u>COMMISSION DES PLACEMENTS</u>
Philippe CASTANS : membre de droit
Patrick TAUZIN : membre de droit
Michel VINCENT
Thierry PARINAUD
Bernard MONNIER
Antoine DELARUE

6. Désignation du suppléant du Président au Conseil d'Administration de la CNAVPL.

Le président explique qu'en tant que président de la Cipav, il est membre d'office au conseil d'administration de la CNAVPL. Toutefois, il doit désigner son suppléant.

Il souhaite néanmoins recueillir l'avis du conseil d'administration et fait un appel à candidatures.

Monsieur MONNIER se représente. Monsieur MANDAGARAN souhaite également proposer sa candidature.

Monsieur MONNIER recueille 13 voix
 Monsieur MANDAGARAN recueille 11 voix.
 Il est enregistré 1 bulletin blanc.

Après avis favorable du conseil d'administration, **le Président désigne Bernard MONNIER, en tant que représentant suppléant de la CIPAV au conseil d'administration de la CNAVPL.**

Monsieur SELMATI propose ensuite de procéder à l'élection des membres des commissions non statutaires (non obligatoires) : la commission prospective et la commission communication. Il précise que la désignation des membres de ces commissions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour ; de ce fait, la modification de l'ordre du jour doit être acceptée par un vote des administrateurs.

Monsieur ZITTOUN demande comment se constituent les nouvelles commissions.

Le directeur répond que l'article 2.16 des statuts de la Cipav stipule que le conseil d'administration peut créer des commissions dont il définit l'objet, la composition et la durée.

Le président propose un vote à main levée concernant la modification de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 24 voix pour et 1 voix contre.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de créer une commission prospective, composée de 6 administrateurs et chargée de définir et proposer au conseil d'administration les orientations stratégiques de la CIPAV.

Le président donne la parole à Monsieur MANDAGARAN, membre de la commission prospective au cours de la précédente mandature.

« La commission prospective, même si elle n'est pas statutaire, est une commission très importante, d'autant plus depuis la sortie du PLFSS 2018.

Cette commission s'est fortement investie. Néanmoins, les deux derniers projets de loi de financement de la sécurité sociale ont ajourné ses travaux.

La commission a travaillé sur la définition des professions libérales dans un contexte conflictuel puisque la CNAVPL défend des positions qui ne sont pas en adéquation avec celles de la Cipav. La commission a engagé également un travail de réflexion, avec l'aide d'un actuari, sur les réformes du régime de retraite complémentaire et du régime invalidité-décès. Ceux-ci ont été interrompus du fait de l'incertitude sur le périmètre de la caisse. »

Monsieur MANDAGARAN approuve la décision du directeur de reconstituer cette commission prospective dès aujourd'hui, car elle est un organe de réflexion qui est censé nourrir le conseil d'administration et le bureau.

La fréquence des réunions dépend du besoin, entre 6 et 8 réunions par an.

Le président indique que 6 membres seront élus pour chaque commission.

Il appelle les candidatures pour la **commission prospective**.

Monsieur VEDRENNE, Madame SCHNEIDER, Monsieur MANDAGARAN, Monsieur GERSANOIS, Monsieur DELARUE et Madame SOLOMONS se présentent.

Il y a 6 candidatures pour 6 postes.

Le directeur demande aux administrateurs s'ils veulent procéder à un vote formel à bulletin secret.

Les administrateurs décident de voter à main levée.

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité.

La commission prospective se compose de :

<u>COMMISSION PROSPECTIVE</u>
François VEDRENNE
Marie-Laure SCHNEIDER
Michel MANDAGARAN
Armand GERSANOIS
Antoine DELARUE
Joanne SOLOMONS

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de créer une commission communication, composée de 6 administrateurs et chargée de définir et proposer au conseil d'administration la politique de communication de la CIPAV.

Le président appelle ensuite les candidatures pour la **commission communication**.

Monsieur VEDRENNE, Monsieur ZITTOUN, Monsieur GRANGE, Monsieur VINCENT, Monsieur OKUNMWENDIA et Monsieur MONTEIL se présentent.

Il y a 6 candidats pour 6 postes.

Les candidats sont élus sur le même principe que la commission prospective.

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité.

La commission communication se compose comme suit :

<u>COMMISSION COMMUNICATION</u>
François VEDRENNE
Jérôme ZITTOUN
Christian GRANGE
Kingsley OKUNMWENDIA
Dominique MONTEIL
Michel VINCENT

7. Désignation du secrétaire de la commission de recours amiable.

Le directeur précise que ce n'est pas à la commission de recours amiable de désigner le secrétaire et le secrétaire adjoint de cette commission, mais bien au conseil d'administration.

Sébastien KRAWCZYK propose de désigner Valérie MERRIEN, responsable du service litiges adhérents au sein du secrétariat général, comme secrétaire de la commission de recours amiable.

Le conseil d'administration désigne, à l'unanimité, Valérie MERRIEN, responsable du service litiges adhérents au sein du secrétariat général, comme secrétaire de la commission de recours amiable.

8. Délégations du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration donne au directeur, à l'unanimité, les délégations suivantes :

Commission de recours amiable

Le Conseil d'Administration délègue à la commission de recours amiable le pouvoir de statuer sur les décisions qui lui sont soumises conformément à l'article R142-1 du code de la Sécurité Sociale.

Le Conseil d'Administration délègue au secrétaire de la commission de recours amiable le pouvoir de statuer sur la recevabilité des recours et de notifier les décisions de la CRA aux adhérents.

Représentation en justice

Le conseil d'administration donne délégation à Monsieur Olivier SELMATI, directeur avec faculté de subdélégation au profit de qui il appartiendra pour représenter la caisse en justice avec les pouvoirs les plus étendus, notamment pour introduire et diligenter toutes procédures devant les juridictions du contentieux de la sécurité sociale, juridictions civiles et administratives, pour comparaître tant en demande qu'en défense, pour conclure, plaider, transiger et concilier s'il se peut, pour lever et exécuter tous jugements ou en appeler, en donner mainlevée et plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

D'autre part, conformément à l'article R 133-3 du Code de la sécurité sociale, le directeur est habilité à signer les contraintes émises pour le recouvrement des cotisations impayées.

Délégation pour l'octroi de délais de paiement et pour la remise des majorations de retard aux débiteurs de bonne foi

Le conseil d'administration donne délégation à Monsieur Olivier SELMATI, Directeur, pour accorder des délais de paiement aux débiteurs de bonne foi. Il donne également délégation au Directeur, pour prononcer la remise des majorations de retard lorsque cette mesure intéresse des débiteurs de bonne foi. Toutefois, cette dernière délégation ne peut porter pour chaque régime que sur les majorations de retard inférieures au seuil prévu à l'article R243-20 du code de la sécurité sociale.

Délégation au Directeur aux fins de Mainlevée d'hypothèques

Délégation est donnée à Monsieur Olivier SELMATI, Directeur, aux fins de mainlevée d'hypothèques inscrites au bénéfice de la Caisse.

En conséquence, tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Olivier SELMATI, Directeur, avec faculté de substitution au profit de qui il appartiendra, à l'effet de faire mainlevée pure et simple, avec désistement de tous droits d'hypothèques et autres et consentir la radiation entière et définitive des inscriptions prises et ce, avec ou sans constatation de paiement. Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et plus généralement faire le nécessaire.

Délégation aux avances sur échéance aux prestataires

Délégation est donnée à Monsieur Olivier SELMATI, Directeur, pour consentir des avances sur échéance aux prestataires. Ces avances seront remboursées à la date normale de l'échéance par prélèvement sur le montant des arrérages.

Monsieur CHAIB précise que cette délégation servait à La Cipav quand, par le passé, les pensions étaient trimestrielles et que des acomptes mensuels étaient versés.

Le directeur complète en disant que cette démarche peut être appréciable en cas de situation délicate ou pour un dossier un peu plus complexe à traiter.

Délégation pour déclaration de créances

Délégation est donnée par le conseil d'administration au Directeur, Monsieur Olivier SELMATI, pour déclarer des créances au passif des procédures collectives.

Délégation sur opérations financières et comptables

Les opérations financières et comptables sont exécutées conformément au Code de la Sécurité Sociale.

Sébastien KRAWCZYK propose d'adresser aux administrateurs, en même temps que l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, le code de déontologie pour que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement poser des questions à la prochaine réunion.

A l'issue de cette réunion, une attestation sera remise pour attester que chaque administrateur en a bien pris connaissance.

9. Calendrier 2018 des réunions de Conseil d'Administration

Le calendrier prévisionnel 2018, établi l'année dernière par l'ancien conseil d'administration, a été remis à chaque administrateur.

L'important dans un premier temps est de valider les dates des réunions du conseil d'administration sur l'année (sous réserve de modification à titre exceptionnel).

Madame DUHEM interroge sur une éventuelle date pour le colloque des 40 ans de la Cipav qui se tient au mois de mars.

Le directeur souhaite que cette manifestation se déroule au cours du premier trimestre. Ce sera un des sujets à l'ordre du jour de la commission de communication. Des réflexions vont être menées sur le cadre et le contenu de cette journée puis la commission proposera ensuite au conseil d'administration un programme complet.

Le conseil d'administration approuve le calendrier de ses réunions pour 2018 :

- mercredi 7 février 2018 à 9 h 30
- mercredi 28 mars 2018 à 9 h 30
- mercredi 13 juin 2018 à 9 h 30
- mercredi 19 septembre 2018 à 9 h 30
- mercredi 14 novembre 2018 à 9 h 30
- mercredi 12 décembre 2018 à 9 h 30.

Les dates des réunions du bureau doivent être fixées au moins 15 jours avant les réunions du conseil d'administration pour que le bureau puisse arrêter l'ordre du jour du conseil et qu'il soit adressé aux administrateurs, dans les délais impartis, lors de l'envoi de la convocation à la séance du conseil d'administration.

La première date du bureau est fixée au 17 janvier 2018.

10. Calendrier 2018 prévisionnel des réunions des commissions

Les premières réunions de commissions statutaires et non statutaires se tiendront aux dates suivantes :

- Commission des placements : jeudi 18 janvier 2018 à 10h
- Commission de recours amiable : jeudi 1^{er} février 2018 à 10h
- Commission d'action sociale : mardi 6 février 2018 à 10h
- Commission prospective : mercredi 17 janvier 2018 à 14h
- Commission communication : lundi 22 janvier 2018 à 10h

11. Questions diverses

Monsieur ZITTOUN a une interrogation concernant le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) qui sera applicable en mai 2018 : où en est La Cipav sur ce sujet ?

Ce nouveau droit permet à une personne de récupérer ses données personnelles qu'elle a fournies à un tiers.

Il souligne que ce règlement impactera toutes les relations avec les clients, les fournisseurs, les ressources humaines, etc.

Les responsables de traitement devront obligatoirement désigner un délégué à la protection des données (DPO) qui sera chargé d'informer et de conseiller le responsable de traitement dans la mise en place de la protection des données, de la durée de leur conservation, des sauvegardes, de la traçabilité des intervenants.

Le directeur indique que c'est un sujet que la Cipav a d'ores et déjà identifié. Il reformule en disant qu'il s'agit d'une refonte totale de la loi Informatique et Libertés.

Monsieur ZITTOUN précise que la loi Informatique et Libertés représente 78 articles. Le RGPD, lui, représente 147 « attendu que... » et 99 articles.

Le directeur signale que la Cipav a passé un marché avec le cabinet BENSOUSSAN, un des meilleurs spécialistes juridiques dans le domaine informatique en France, qui aide la caisse sur tous les sujets de droits de l'informatique, et donc bien évidemment sur la mise en place du RGPD

Ce sujet est piloté et la Cipav prendra les mesures qui s'imposent. Il faut démontrer qu'une démarche de mise en conformité est en place.

Monsieur ZITTOUN précise que les sanctions administratives peuvent aller jusqu'à 20 millions d'euros à 4 % du chiffre d'affaire global mondial basé sur l'exercice précédent.

* * *

Monsieur GERSANOIS souhaiterait, lors d'un conseil d'administration ultérieur, faire une présentation sur les organes de l'union européenne, pour pouvoir situer éventuellement quels sont ceux qui pourraient être utiles à la Cipav.

Le président souhaite que les membres du bureau étudient en détail cette question.

L'ordre du jour est épousé.

La séance est levée à 15h30.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mercredi 7 février 2018 à 9h30.

Le Président,
Philippe CASTANS

